



NOV 19 1979

NATIONS UNIES

ASSEMBLEE  
GENERALEDistr.  
GENERALE  
A/C.5/34/38  
14 novembre 1979  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAISTrente-quatrième session  
CINQUIEME COMMISSION  
Point 98 de l'ordre du jour

## PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 1980-1981

Services linguistiques arabes pour la CNUCEDMontants estimatifs révisés concernant le chapitre 29B  
/Service des conférences (Genève)/Rapport du Secrétaire général

1. Au paragraphe 3 de sa résolution 32/205 du 21 décembre 1977, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de formuler, en consultation et en coopération étroites avec le Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, des propositions visant à appliquer intégralement la résolution 86 (IV) de la Conférence, en date du 28 mai 1976, et de présenter ces propositions à l'Assemblée lors de sa trente-quatrième session.

2. Le 3 juin 1979, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), à sa cinquième session, tenue à Manille, a adopté sa résolution 115 (V), par laquelle elle a recommandé à l'Assemblée générale de prendre, à sa trente-quatrième session, les dispositions nécessaires pour donner à l'arabe plein rang de langue officielle et de langue de travail de la CNUCED, à la fois pour l'interprétation et pour la traduction, et le mettre ainsi à égalité avec les autres langues officielles de la CNUCED, à compter du 1er janvier 1980. La Conférence a également prié le Secrétaire général de la Conférence, quand il participerait à l'élaboration du rapport du Secrétaire général de l'ONU à l'Assemblée générale comme il est prévu dans la résolution 32/205 de l'Assemblée générale, de formuler les propositions visant à donner effet à la recommandation ci-dessus.

3. Les effectifs actuels des services de langue arabe à l'Office des Nations Unies à Genève s'établissent comme suit, après les divers arrangements successivement approuvés par l'Assemblée générale 1/ :

## a) Groupe arabe d'interprétation

17 interprètes (1 P-5, 5 P-4 et 11 P-3)

1/ Résolution 31/208, partie VIII; documents A/31/8/Add.26; A/C.5/31/60 et Corr.1; Résolution 32/205, par. 2; documents A/32/8/Add.7; A/C.5/32/42/Rev.1 et A/C.5/32/9.

b) Section arabe de traduction

13 traducteurs/réviseurs (1 P-5, 4 P-4 et 8 P-3)

1 terminologue (1 P-3)

1 commis aux références (1 G-7)

8 dactylographes (8 GS)

1 secrétaire (1 GS)

---

24

4. On se rappellera que le Groupe arabe d'interprétation a été établi à Genève avec l'effectif que l'on estimait suffisant pour assurer le service des réunions de l'Assemblée générale et de ses grandes commissions, et que la priorité a été donnée à l'Assemblée générale pour l'utilisation des services de ces interprètes permanents pendant ses sessions. Durant le reste de l'année, l'ordre de priorité établi pour l'affectation des interprètes permanents était le suivant 2/ :

- a) Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, Conseil du commerce et du développement et ses grandes commissions, réunions du Comité intergouvernemental spécial du programme intégré pour les produits de base et réunions préparatoires et Conférences de négociation relatives à un fonds commun;
- b) Réunions extraordinaires et conférences spéciales pour lesquelles l'Assemblée générale a autorisé des services linguistiques arabes;
- c) Autres organes de l'ONU, y compris les autres organes de la CNUCED, dans la mesure des possibilités;
- d) Autres organisations des Nations Unies, dans la mesure des possibilités, le coût des services fournis étant remboursable.

5. Ces arrangements ont permis au Groupe d'interprétation arabe, complété au besoin par des interprètes indépendants, de répondre à tous les besoins des organes de la CNUCED mentionnés à la rubrique a) et d'assurer le service de certaines réunions d'autres organes de la CNUCED mentionnés à la rubrique c). En 1978, le nombre de périodes de travail d'interprète arabe pour toutes les réunions de la CNUCED a été de 1 071, ce qui correspond à 35 p. 100 du total des réunions de la CNUCED cette année-là. Pour 1979, le chiffre correspondant est estimé à 1 848 périodes de travail d'interprète, ce qui représente environ 60 p. 100 du total des réunions de la CNUCED. Ainsi, pour l'exercice biennal 1978-1979, le nombre total de périodes de travail d'interprète arabe est estimé à 2 919.

---

2/ A/C.5/31/60, par. 19.

6. En ce qui concerne la documentation en arabe destinée à la CNUCED, l'ordre de priorité indiqué au paragraphe 4 ci-dessus a également été suivi par la Section de traduction arabe de l'Office des Nations Unies à Genève. La capacité actuelle de cette Section est de l'ordre de 2 500 000 mots par an; elle assure essentiellement (en y consacrant environ 80 p. 100 de sa capacité) la traduction des documents destinés aux organes de la CNUCED qui sont mentionnés ci-dessus à la rubrique a) et, renforcée au besoin par du personnel temporaire, elle a pu faire tous les travaux nécessaires pour ces organes ainsi que d'autres. La Section a traduit en 1978 environ 6 500 pages pour la CNUCED, bien que, la même année, le total de toute la documentation de la CNUCED dans une langue, l'espagnol, par exemple, dans laquelle des services complets sont fournis à la CNUCED, ait représenté environ 11 000 pages.

7. Au cours des consultations qu'il a eues avec le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, consultations demandées par la résolution 32/205 de l'Assemblée générale et rappelées dans la résolution 115 (V) de la Conférence, comme il est indiqué au paragraphe 2 ci-dessus, le Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement a renouvelé les propositions qu'il avait formulées précédemment en vue de la mise en place de services arabes complets pour la CNUCED dans un délai de deux ans.

8. Selon ces propositions, des services d'interprétation et de traduction en arabe seraient fournis en 1980 non seulement aux organes qui ont déjà été autorisés par l'Assemblée générale à recevoir de tels services, mais aussi à tous les organes permanents de la CNUCED, à toutes les conférences autres que celles qui portent sur les produits de base, y compris aux réunions préparatoires auxdites conférences, ainsi qu'à toutes les conférences sur les produits de base et, en 1981, à toutes les autres réunions de la CNUCED (équipes de travail, groupes d'experts, groupes d'étude et réunions préparatoires aux conférences sur les produits de base).

9. Il faut souligner que la possibilité d'étendre les services d'interprétation et de traduction aux autres organes de la CNUCED dépendra en partie de la mesure dans laquelle des traducteurs et interprètes compétents seront disponibles pendant l'exercice biennal, étant donné l'augmentation de la demande de services d'interprétation et de traduction en arabe dans les autres organes de l'ONU, ainsi que dans les autres conférences et organisations internationales.

10. Si l'Assemblée générale approuve la recommandation formulée dans la résolution 115 (V) de la Conférence et si cette décision est appliquée en deux étapes, comme prévu dans le paragraphe 8 ci-dessus - et dans l'hypothèse d'une augmentation de 10 p. 100 du nombre des réunions de la CNUCED au cours de l'exercice biennal - les besoins de la CNUCED en services d'interprétation arabe représenteraient 2 688 périodes de travail d'interprète en 1980 (c'est-à-dire 80 p. 100 du total des réunions de la CNUCED) et 3 360 périodes de travail d'interprète (soit 100 p. 100) en 1981, ce qui représente un total de 6 048 périodes de travail d'interprète arabe pour l'exercice biennal 1980-1981, soit 3 129 de plus qu'au cours de l'exercice 1978-1979. Pour faire face à une telle augmentation il faudrait ouvrir au chapitre 29B du budget-programme un crédit supplémentaire de 887 200 dollars pour permettre de recruter des interprètes temporaires supplémentaires pour les réunions qui se tiendront au cours de l'exercice biennal 1980-1981.

/...

11. Comme on l'a indiqué dans le paragraphe 4 ci-dessus, les interprètes permanents de langue arabe sont affectés en priorité au service de l'Assemblée générale. Au chapitre 29A du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1980-1981 (A/34/6), un crédit est prévu pour permettre de remplacer 8 interprètes arabes sur les 17 qui seront détachés à New York pendant les sessions ordinaires de l'Assemblée générale. Il se peut qu'il faille remplacer un plus grand nombre d'interprètes arabes si un plus grand nombre de réunions de la CNUCED pour lesquelles l'interprétation est assurée en arabe se tiennent au cours des mêmes périodes. Le Secrétaire général a l'intention d'examiner avec soin cet aspect de la question pendant l'exercice 1980-1981 et de faire rapport à ce sujet à l'Assemblée générale dans le contexte du rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 1980-1981.

12. En ce qui concerne la documentation en arabe, il est difficile de déterminer avec précision quelle sera l'augmentation du volume de travail au cours de l'exercice 1980-1981. De plus, comme il est indiqué dans le paragraphe 4 ci-dessus, on ne pourra accroître la capacité de la Section de traduction arabe à Genève que s'il est possible de recruter du personnel qualifié.

13. En conséquence, au cas où l'Assemblée générale déciderait qu'il faut fournir des services linguistiques arabes à tous les organes de la CNUCED, le Secrétaire général propose de renforcer la Section de traduction arabe de Genève en y créant 10 postes permanents (2 postes (P-4) de réviseur, 4 postes (P-3) de traducteur et 4 postes d'agent des services généraux pour des dactylographes) de façon que la Section puisse faire face à un accroissement du volume de travail de l'ordre de 1 250 000 mots par an. Il faudrait pour cela ouvrir un crédit supplémentaire de 920 600 dollars au chapitre 29B au titre des postes permanents (731 000 dollars) et des dépenses communes de personnel (189 600 dollars).

14. Des dépenses supplémentaires devraient être engagées au titre des services d'appui et des installations (édition des documents officiels, correction d'épreuves, reproduction, distribution, bibliothèque, aménagement des salles de conférence selon les besoins, etc.), mais il n'est pas possible à l'heure actuelle d'estimer le coût net de ces services. En attendant, le Secrétaire général ferait tout son possible pour couvrir l'essentiel des dépenses à faire dans ces domaines sans dépasser le total des crédits ouverts pour l'exercice biennal 1980-1981, et il demanderait des crédits additionnels à ce titre lorsque le montant des dépenses effectives serait mieux connu.

15. Pour récapituler, il faudrait ouvrir des crédits supplémentaires d'un montant total de 1 807 800 dollars au chapitre 29B pour pouvoir fournir pendant l'exercice biennal 1980-1981 la totalité des services linguistiques arabes nécessaires pour les réunions de la CNUCED, qu'il s'agisse de l'interprétation ou de la traduction. Il faudrait prévoir un autre crédit de 468 400 dollars au chapitre 31 (Contributions du personnel), crédit qui serait compensé par l'inscription de recettes du même montant au chapitre premier des recettes.

-----